

Extinction de l'éclairage public : exprimez-vous !

Bois-le-Roi expérimente l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune entre minuit et cinq heures du matin depuis le 15 juillet 2021 afin de réduire la pollution lumineuse et de faire des économies d'énergie (Cf. lien *Réduire la pollution lumineuse et faire des économies d'énergie*). La démarche a d'abord été discutée au sein du groupe de travail Développement durable et Environnement, réunissant des représentants des différents groupes présents au conseil municipal et d'associations bacottes, celui-ci y étant largement favorable (Cf. document *Groupe de travail Développement Durable et Environnement*).

En outre, la commune a choisi d'expérimenter cette mesure avec l'idée de revenir vers les habitants et habitantes pour recueillir leurs réactions et leurs suggestions sur cette expérience avant de prendre une décision quant à la pérennisation de la démarche telle quelle ou avec des aménagements. C'est l'objectif du présent questionnaire qui viendra compléter les témoignages reçus au cours des derniers mois. N'hésitez pas également à tester le simulateur en ligne pour découvrir les économies d'énergies réalisées en fonction des plages horaires d'extinction ! (En réglant les plages horaires d'extinction sur la barre latérale en bas comme sur la vidéo (Cf. lien YouTube)).

Enfin, une réunion d'échanges sera organisée début 2022.

EXTINCTION **DE** **L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**



EXPRIMEZ-VOUS !

Document(s)

Liens utiles

[Réduire la pollution lumineuse et faire des économies d'énergie](#)

[Répondre au questionnaire](#)

[Simuler les économies d'énergie réalisées](#)